

**OBJET : 51 rue Sadi Carnot : acquisition du lot N° 74, cadastré U N° 50, appartenant à M. et Mme BELAIR.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu les lettres de la Ville d'Aubervilliers du 9 mars 2004,

Vu le courrier de Monsieur et Madame BELAIR reçu le 5 avril 2004,

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 16 février 2004 à 11.400 €uros, valeur vénale,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers a déjà acquis 783/1000<sup>ème</sup> des parties spéciales et 538/690<sup>ème</sup> des parties générales dans le bâtiment B,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Décide d'acquérir le lot N° 74 sis 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, appartenant à Monsieur et Madame BELAIR.

ARTICLE 2 : L'acquisition sera effectuée au prix de 11.400 €uros.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au : 203-2138-824.

LE MAIRE,